

## PÉRISCOLAIRE

L'augmentation des tarifs du périscolaire et la création de deux nouvelles tranches de quotient familial ont provoqué quelques remous à la fin de l'année scolaire.

La dernière augmentation remontait à 2021. Or, en 4 années, les coûts de fonctionnement ont augmenté, ceux des personnels principalement et c'est une bonne chose. Il convenait donc de rééquilibrer les participations des familles et celle de la commune.

Il a donc été proposé lors du conseil municipal d'avril d'appliquer une augmentation de 3 % des tarifs du péri et extra scolaire et de créer deux tranches supplémentaires (QF de 1801-2100 et supérieur à 2101) à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Peut-être aurait-il fallu procéder plus tôt à la création des tranches de quotient familial et en deux temps, en 2023 et 2025.

Cette nouvelle tarification s'est appuyée sur ce qui est pratiqué dans les communes voisines (Montferrand, Danne-Marie, Boussières entre autres). On constate qu'au final les coûts sont très voisins, à quelques centimes près, en plus ou en moins.

Si les tarifs sont voisins, en revanche, je tiens à souligner l'excellence de l'accueil qui est proposé (locaux, encadrement) qui fait aussi une différence (voir ci-contre le rapport d'inspection).

Quelques données chiffrées pour mieux appréhender la situation :

- le coût total du service est de l'ordre, en 2025, de 220 000 € ;
- la participation financière des familles se situera en 2025 à hauteur de 38,7 % après modification des tarifs (38,3 % avant modification). En année pleine cette participation sera de l'ordre de 39,5%, avec bien sûr des contributions des familles variables en fonction des revenus du ménage.

Si l'on totalise tous les coûts de fonctionnement à la charge de la commune (hors investissements) de toutes les structures dédiées à la jeunesse (petite enfance, écoles, péri et extra scolaire, adolescents) on constate qu'ils avoisinent en 2025 environ 50 % du budget communal.

C'est dire l'implication de la commune dans ces domaines !

Julie Girard, maire-adjointe en charge de la petite enfance, des écoles, du péri et extra scolaire, du Mouv'Ados et des personnels.

## Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire **dans les trois mois** qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du d'un justificatif de domicile.

*C'est mieux quand ce sont les autres qui le disent !*

REF : Jeunesse/SDJES/GG/RC/026/2025  
Objet : contrôle accueil de mineurs – périscolaire

Monsieur le Délégué général,

Le 27 mars 2025, Monsieur Guillaume GERMAIN, inspecteur de la jeunesse et des sports, a effectué un contrôle en présence de Madame Laetitia BOILEAU, directrice de l'accueil périscolaire de Torpes, déclaré sous le numéro de fiche unique 0250017AP006124-E01 lors du temps périscolaire du soir.

Il ressort les observations majeures suivantes :

|  |   |
|--|---|
| <b>Bonnes pratiques constatées</b>             | - Il convient de souligner les excellents rapports entre la commune, l'école et le périscolaire qui ont permis au périscolaire de bénéficier de nouveaux espaces.<br>- Le projet pédagogique est dense et très riche. Il fait une belle place aux enfants acteurs de leur environnement, en valorisant la participation active et l'autonomie.<br>- Les documents administratifs et réglementaires sont très bien tenus.<br>- Les activités sont nombreuses et bien structurées permettant à chaque enfant de trouver sa place.<br>- Une équipe d'animation impliquée et pleine de ressources et d'initiatives. |
| <b>Manquements légaux et/ou réglementaires</b> | /   |
| <b>Conseils et recommandations</b>             | - Il s'agit de poursuivre l'excellente dynamique pédagogique et éducative initiée dans cet accueil, en sanctuarisant des temps d'évaluation des enfants sur les activités proposées.  |

A la lumière de ces observations, mon service émet un avis favorable à votre accueil.

## RÉUNION PUBLIQUE

### Ruisseau des Trois Chevaliers

Lieu naturel et chargé de l'histoire des communes de Torpes et d'Osselle-Routelle, le ruisseau des Trois Chevaliers a fait l'objet d'un diagnostic hydroécologique.

Comme évoqué dans ces colonnes en décembre dernier, une restitution publique de l'ensemble de cette étude et des solutions pour restaurer le ruisseau aura lieu à la salle polyvalente

## vendredi 3 octobre à 18 heures

C'est Thomas GROUBATCH de la fédération de pêche du Doubs, passionné par son sujet -et passionnant- qui animera cette réunion.

À ne pas manquer !

## Affouage 2025/2026

Les inscriptions sont à faire en mairie ou par courriel **jusqu'au 30 septembre**.

Une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile Chef de famille » est à fournir au moment de l'inscription.

## À RETENIR : CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

### à 11 H DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS

## Le petit coin nature

### LES GRAVIÈRES D'OSSELLE-ROUTELLE

Les gravières d'Osselle-Routelle correspondent à un complexe de plans d'eau artificiels issus de l'exploitation des granulats du gisement alluvionnaire qui se poursuit actuellement avec la création à terme d'un nouveau plan d'eau.

Plus particulièrement au nord du site des carrières, l'étang Morbier est valorisé en zone nature en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Un suivi ornithologique et des opérations de gestion : chantiers éco-citoyens, amélioration des berges, élaboration de cahiers des charges pour la gestion des prairies avec les agriculteurs locaux sont

réalisés chaque année. L'approche a également été étendue à l'actuel bassin en exploitation au lieu-dit Creu de Leu.

Au fil du temps, les gravières sont devenues un site incontournable de l'avifaune comtoise.

Une des plus importantes colonies d'hirondelle de rivage a colonisé l'îlot Morbier. Hérons cendrés et pourprés chassent sur les berges en compagnie des petits gravelots, des vanneaux huppés, des chevaliers guignettes, bécassines des marais. Les gravières sont un site de halte migratoire majeur sur le couloir de migration formé par la vallée du Doubs. Canards chipeaux, siffleurs, sarcelles d'hiver, nettes rousses, milouins, ainsi

que foulques macroules, harles bièvres, grèbes huppés sont des hôtes de passage et d'hivernage réguliers.

La star des gravières c'est ce magnifique oiseau aux couleurs exotiques : le gûprier d'Europe. Oiseau méditerranéen à la base, il est expansion en Franche Comté et présent du début avril à la mi-août. Quelques 70 couples nichent dans les buttes de sablon.

Afin de découvrir ce milieu très riche en biodiversité, n'hésitez pas à vous perdre sur les chemins autorisés et vous inscrire aux sorties organisées par la LPO ou Grand Besançon Métropole.

Philippe Bernardin

## Un nouveau système pour améliorer le tri des déchets recyclables par les usagers

Depuis plus de 12 ans, la mise en place de la redevance incitative a permis de réduire de 42 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (bac gris). Aujourd'hui, un habitant du Grand Besançon produit en moyenne 132 kg de déchets résiduels par an, contre 246 kg pour la moyenne nationale (chiffres ADEME 2024). Une réussite qui permet à la collectivité de proposer une redevance annuelle par habitant inférieure de 40 € à la moyenne française.

Toutefois, le tri dans les bacs jaunes connaît d'importantes difficultés : le taux d'erreurs a atteint en 2024 le niveau record de 27 % soit 3 500 tonnes de déchets mal triés ! 2 fois sur 3, il s'agit de déchets (recyclables ou non) déposés dans des sacs. Cette erreur trop fréquente doit être corrigée.

Au-delà de la perte de matières recyclables, ces erreurs représentent un surcoût important : 1,1 million d'euros par an, financé par l'ensemble des usagers. Plus préoccupant

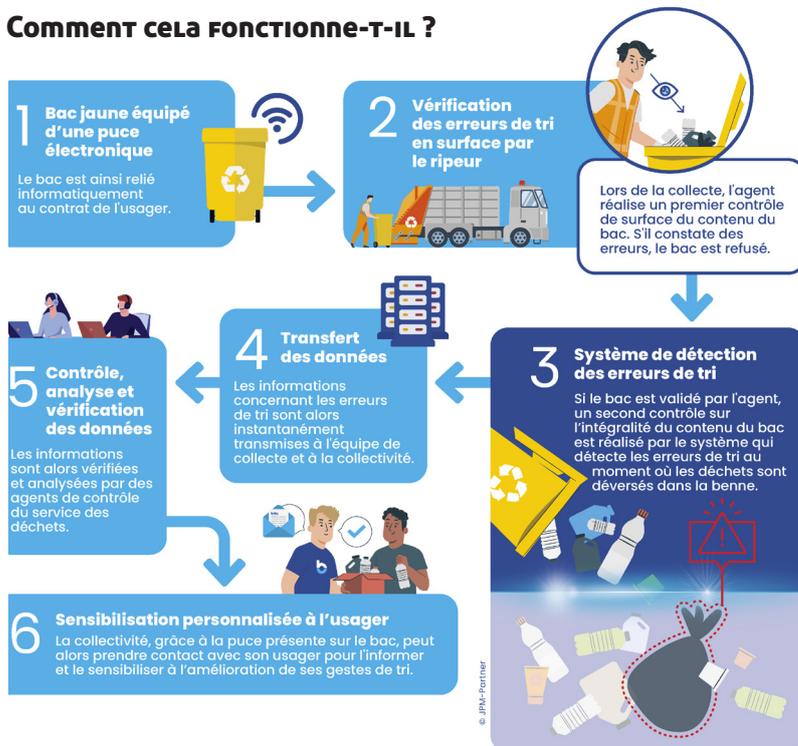
encore, certains déchets dangereux déposés dans les bacs ont provoqué 5 départs de feu dans les bennes, en moins d'un an, mettant en danger les agents et le matériel.

Ne sous-estimons pas non plus la «resquille» qui consiste à mettre ses ordures ménagères dans les bacs jaunes.

Pour remédier à cette situation, Grand Besançon Métropole met en place un Système de Détection des Erreurs (SDE). Cette solution innovante, basée sur l'intelligence artificielle, viendra renforcer le système informatique embarqué existant dans les camions de collecte. L'objectif : améliorer la qualité du tri et sensibiliser de façon personnalisée les usagers dont le bac est mal trié.

Une priorité donc : appliquer rigoureusement les consignes de tri !

### Comment cela fonctionne-t-il ?



### Course de la Grapille

Celle-ci aura lieu le **dimanche 2 novembre**. Trois parcours, 7, 13 et 20 km. L'après-midi, les adultes feront place aux petits. Les adultes feront place aux petits. Les adultes feront place aux petits. Les adultes feront place aux petits.

Les personnes qui auraient envie de donner un peu de temps et d'énergie durant cette journée seront les bienvenues (postes de signaleurs notamment). Merci de contacter la torpésienne par mail : [latorpseienne@gmail.com](mailto:latorpseienne@gmail.com)

N'hésitez pas à vous inscrire ou/et inscrire vos enfants à l'adresse :

[www.course-grapille.com](http://www.course-grapille.com)

### Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 - 17 h30 • Mardi : 9 - 12 h  
• Jeudi : 13 h30 - 17 h 30

### Contacts mairie

03 81 58 65 61 / [mairietorpes@torpes.fr](mailto:mairietorpes@torpes.fr)

### WWW.TORPES.FR

### Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30 / Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.